

INTERVAL HOUSE

**Mémoire présenté au Comité de la condition féminine
dans le cadre de l'étude sur la sécurité économique des
femmes au Canada**

Lesley Ackrill

Codirectrice exécutive, Interval House

Fazia Mohammed

Gestionnaire de programmes communautaires



Interval House travaille sans relâche depuis 1973. L'organisation fut le premier refuge offert au Canada aux femmes victimes de violence conjugale. Nous avons reconnu que la sécurité économique de ces femmes devait être un objectif absolu qui leur permettrait de transformer leur vie. C'est donc à cette fin que nous avons créé le programme d'autosuffisance économique (Building Economic Self-Sufficiency, ou BESS) en 1998.

Les nombreuses années où nous avons travaillé auprès de victimes de violence conjugale nous ont appris l'importance d'affronter tous les facteurs sur lesquels porte votre étude sur la sécurité économique des femmes au Canada. D'après notre expérience, il sera impératif, tandis que vous poursuivrez votre examen de la portée de ces facteurs, que vous portiez attention à leur incidence toute particulière sur les victimes de violence conjugale. De fait, vous constaterez que pour ces femmes, ces effets sont exacerbés et amplifiés, ce qui complique d'autant plus l'atteinte des objectifs d'autosuffisance économique et de leadership.

Nous avons récemment procédé à une évaluation du programme BESS et avons rédigé un livre blanc de certains de nos constats, intitulé *Barriers to Employability and Employment for Women Survivors of Intimate Partner Violence* (que vous pourrez trouver dans notre site Web à l'adresse <http://www.intervalhouse.ca/inside-interval-house/barriers-report>). Les obstacles à l'employabilité et l'emploi et, par voie de conséquence, à la sécurité économique et au leadership, pour les femmes victimes de violence conjugale sont multiples et interreliés. Les obstacles ont entre eux des interactions négatives et sont ressentis simultanément, à tel point que le nombre à lui seul des obstacles qu'affrontent les femmes violentées devient en soi un obstacle.

Bien que nous ayons, dans notre rapport, dressé une longue liste des obstacles examinés, nous avons constaté que le plus grand de ceux-ci pour les femmes qui s'efforcent de s'affranchir, c'est le logement. Le manque de logements abordables est une entrave déterminante à la sécurité économique des femmes. Sans logements sûrs et abordables, aucun débouché, quel qu'il soit, ne changera la vie des femmes, parce que leurs besoins les plus élémentaires ne sont pas comblés. La Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) a constaté qu'en 2016, le loyer moyen du marché pour un logement de deux chambres à coucher dans la région du Grand Toronto était de 1 301 \$. L'allocation de logement que verse Ontario au travail n'étant que de 695 \$, il n'est pas possible pour de nombreuses femmes tentant d'échapper à la violence conjugale de louer un logement sur le marché privé.

Trop de femmes choisissent de rester avec un partenaire violent parce que le quitter, trop souvent, équivaut à une garantie de pauvreté. Il est encourageant que le principal objectif de l'étude du Comité de la condition féminine soit de changer cet état de fait. Toutefois, si les obstacles systémiques ne sont pas supprimés, aucune recommandation ni stratégie du secteur public ne pourra engendrer de véritable changement.

De plus, une fois qu'une femme a un endroit où vivre et peut désormais porter son attention sur la recherche d'un emploi, le problème de la garde d'enfants devient à son tour un obstacle d'importance, parfois même insurmontable. Les changements récemment apportés par le gouvernement fédéral en vue d'augmenter les prestations pour enfant seront déterminants pour faire en sorte que les enfants soient bien traités, bien nourris et soignés, etc. Il n'en reste pas moins que l'accès à des services de garde est un obstacle de taille pour la plupart des femmes.

Les garderies subventionnées, que bon nombre de nos collègues considèrent une solution, sont saturées. Les listes d'attente pour ces places convoitées sont longues et, par conséquent, la recherche d'emploi est une excellente démarche en théorie, mais pas en pratique. De plus, même lorsqu'une femme obtient des services de garde, qu'ils soient ou non subventionnés, elle doit aller chercher ses enfants avant 18 h si elle ne veut pas courir le risque de devoir payer 5 \$ pour chaque minute de retard. La semaine de travail de 9 h à 17 h n'est plus la norme pour tant de femmes. Nombreux sont les emplois par quarts de travail et pourtant, les femmes constatent qu'elles doivent limiter leur recherche d'emploi à des postes dont l'horaire est de 9 h à 17 h. Là encore, elles ne peuvent concurrencer d'autres qui peuvent travailler plus tard et faire des heures supplémentaires, parce qu'elles n'ont pas de services de garde répondant à ces besoins. Même les femmes qui travaillent de 9 h à 17 h peuvent devoir payer ces pénalités si elles ne peuvent faire le trajet entre la garderie et le lieu de travail à temps au moyen des transports en commun.

L'incidence de tant de facteurs sur les victimes de violence conjugale est amplifiée à de nombreux égards, comparativement aux autres femmes cherchant à assurer leur autonomie économique. De plus, les obstacles qu'affrontent ces victimes de violence peuvent se conjuguer à d'autres identités : les femmes racialisées ou d'origine ethnique, les immigrantes ou nouvelles-venues, les LGBTQ, les femmes handicapées, et les allophones.

Si, par son étude sur la sécurité économique des femmes, le Comité de la condition féminine vise à améliorer l'autosuffisance économique des femmes et assurer leur participation égale à l'économie canadienne, il est essentiel d'éliminer les obstacles qu'affrontent les victimes de violence conjugale – en particulier dans les deux domaines du logement et des services de garde d'enfants.

Le gouvernement fédéral porte donc la responsabilité de créer des stratégies nationales réalisables et exhaustives en matière de logement et de services de garde. Ce n'est que quand les véritables obstacles qu'affrontent les femmes seront abattus qu'elles pourront atteindre la véritable sécurité économique et réaliser leur plein potentiel de leadership.

La mission d'Interval House

« Ayant été le tout premier refuge au Canada pour les femmes et les enfants victimes de violence, nous sommes des chefs de file dans la campagne d'affranchissement des femmes et fournissons des services novateurs, spécialisés qui aident les femmes et les enfants violentés à transformer leur vie et rompre le cycle de violence. » [TRADUCTION]

La vision d'Interval House

« Notre vision aspire à un monde sans violence à l'égard des femmes. » [TRADUCTION]

Les valeurs d'Interval House

« Sécurité, intégrité, réactivité, services intégrés, autonomie, innovation, responsabilisation, sensibilisation et diversité »